



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 novembre à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 89, 12^e Rue (lot : 5 091 246)

Demande de dérogation mineure (2023-0464) au 89, 12^e Rue, lot 5 091 246 qui a pour objet de régulariser en zone COM-05:

- La marge latérale gauche du bâtiment qui est à 1.20 mètre au lieu de 6.5' tel que prescrit par le règlement 181 de 1975 qui était en vigueur lors de la construction du bâtiment
- Le garage est situé à 0.52 mètre ce qui contrevient au règlement actuel de zonage #23 qui demande 1 mètre selon l'article 8.3.1 e) et le règlement de 1975 (181) en vigueur lors de la construction du garage qui demandait 10'.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage 181 de 1975 et au règlement #23 relatif au zonage article 8.3.1 e) en vigueur actuellement

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 novembre 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 26^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.

Martine Charron
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 26 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 26 octobre 2023.

Martine Charron
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe
